



Les Eaux d'**Aime**
la Plagne 
Régie

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXERCICE 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire ».

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

1-Caractérisation technique du service	1
1.1-Présentation du territoire desservi	1
1.2-Mode de gestion du service	1
1.3-Estimation de la population desservie (D101.1)	1
1.4-Nombre d'abonnés	2
1.5-Volumes facturés	3
1.6-Détail des imports et exports d'effluents	4
1.7-Autorisation de déversements d'effluents industriels (D202.0)	4
1.8-Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements et/ou transfert)	4
1.9-Ouvrages d'épuration des eaux usées	4
1.10-Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	7
2-Tarifification de l'assainissement et recette du service	8
2.1-Modalités de tarification	8
2.2-Facture d'assainissement type (D204.0)	9
2.3-Recettes	11
3-Indicateurs de performance	12
3.1-Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	12
3.2-Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	12
3.3-Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	14
3.4-Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	14
3.5-Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	15
3.6-Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	15
4-Financement des investissements	16
4.1-Montants financiers	16
4.2-Etat de la dette du service	16
4.3-Amortissements	16

TABLE DES MATIÈRES

4.4-Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	16
4.5-Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	16
5-Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	17
5.1-Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	17
5.2-Opérations de coopération décentralisée (cf. L1115-1-1 du CGCT)	17
6-Tableau récapitulatif des indicateurs	18

1- Caractérisation technique du service

1.1- PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau communal.

- Nom de la collectivité : Commune d'Aime-la-Plagne (Régie les Eaux d'Aime)
- Caractéristiques : Territoire d'Aime-la-Plagne (hors SPANC)
- Compétences liées au service :

	OUI	NON	
○ Collecte	×	<input type="checkbox"/>	
○ Transport	×	<input type="checkbox"/>	
○ Dépollution Montgirod	×	<input type="checkbox"/>	Pour Granier et
○ Contrôle de raccordement	×	<input type="checkbox"/>	
○ Elimination des boues produites Montgirod	×	<input type="checkbox"/>	Pour Granier et
○ Travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement (à la demande des propriétaires)	<input type="checkbox"/>	×	
○ Travaux de suppression ou d'obturation des fosses (à la demande des propriétaires)	<input type="checkbox"/>	×	
• Territoire desservi : Territoire d'Aime-la-Plagne (hors SPANC)			
• Existence d'une CCSPL :	<input type="checkbox"/> oui	× non	
• Existence d'un zonage :	× oui (Aime-Montgirod)	× non (Granier)	
○ Date d'approbation :	NC		
• Existence d'un règlement de service :	× oui	<input type="checkbox"/> non	
○ Date d'approbation :	31 mai 2018		

1.2- MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

1.3- ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.1)

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

RPQS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF -2023

Le service public d'assainissement collectif dessert **4 493** habitants au **31/12/2023**.

1.4-NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2550** abonnés au 31/12/2023.

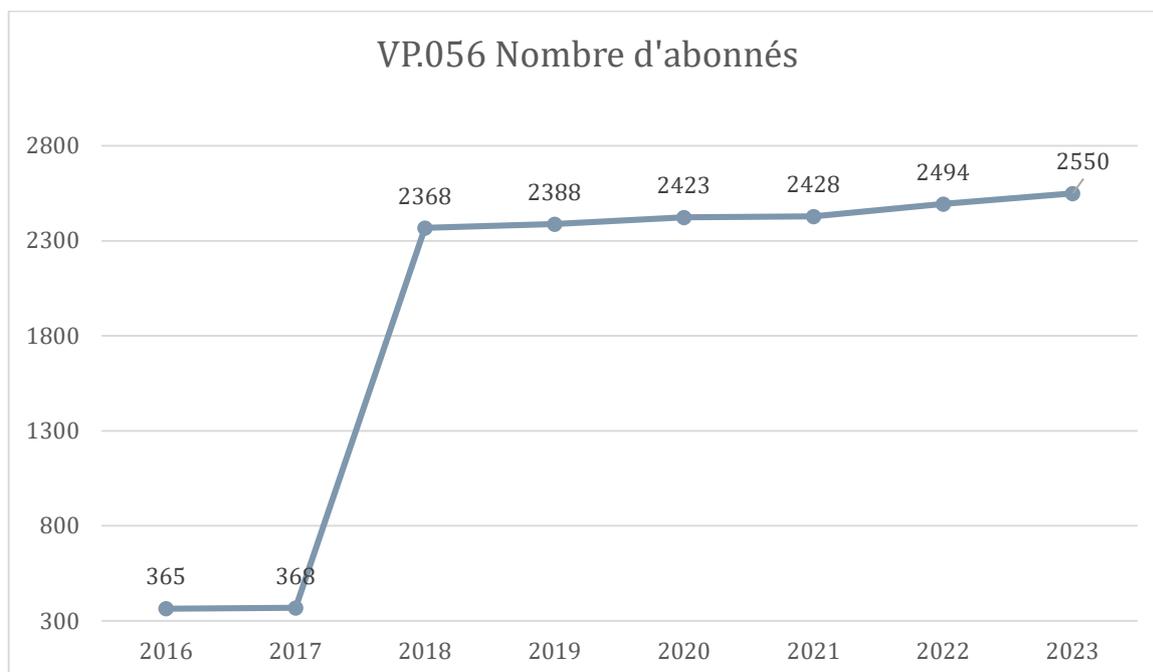
La répartition des abonnés par commune déléguée est la suivante :

Commune	NOMBRE TOTAL d'abonnés au 31/12/2022	NOMBRE TOTAL d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Granier	215	224	4,19%
Montgirod	201	218	8,46%
Aime	2 078	2 108	1,44%
TOTAL	2 494	2 550	2,25%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **2699**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonné par kilomètre de réseau hors branchement) est de **42.27** abonnés/km au 31/12/2023.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **1.76** habitants/abonné au 31/12/2023

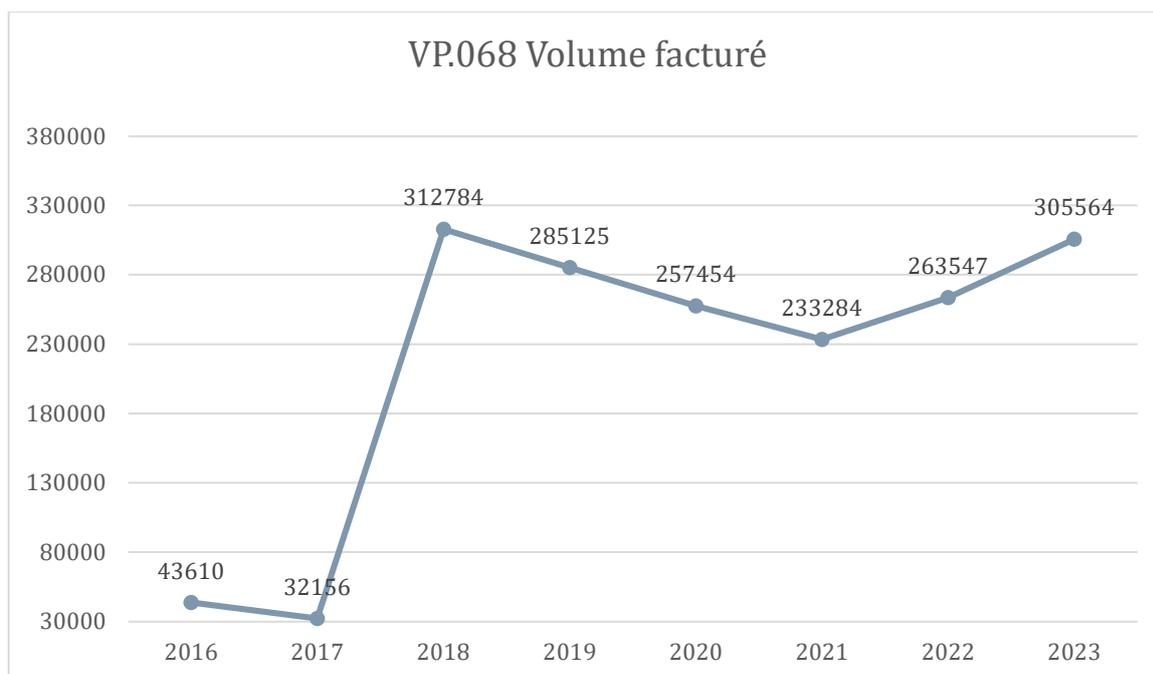


RPQS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF -2023

1.5-VOLUMES FACTURES

	volumes factures 2022 en m3	volumes factures 2023 en m3	variation en %
Abonnés domestiques (1)	236 012	279 275	18,33%
Abonnés non domestiques	27535	26 289	-4,53%
TOTAL DES VOLUMES FACTURES AUX ABONNES	263 547	305 564	15,94%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



RPQS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF -2023

1.6-DETAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS

VOLUMES EXPORTES VERS...	VOLUMES EXPORTES DURANT L'EXERCICE 2022	VOLUMES EXPORTES DURANT L'EXERCICE 2023	VARIATION EN %
VOLUMES EXPORTES VERS...	VOLUMES EXPORTES DURANT L'EXERCICE 2022	VOLUMES EXPORTES DURANT L'EXERCICE 2023	VARIATION EN %
Total des volumes exportés	0	0	0 %
Total des volumes importés	0	0	0 %

1.7-AUTORISATION DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L133-10 du Code de la santé publique est de **3** au 31/12/2023.

1.8-LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS ET/OU TRANSFERT

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **2.594** kilomètres de réseau unitaire hors branchements
- **57.741** kilomètres de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements

Soit un linéaire de collecte total de **60.335** kilomètres.

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie :

- A l'entrée de la STEP de Centron
- En face du garage des services techniques, vers le pont SNCF à Centron

1.9-OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées. Les eaux usées de la commune déléguée d'Aime sont déversées à la STEP d'Aime gérée par le SIGP en DSP avec Véolia.

RPQS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF -2023

STEU N°1 : STEP CENTRON													
Code SANDRE de la station : 060973169001													
Caractéristiques générales													
Filière de traitement			Filtres plantes macrophytes										
Date de mise en service			2011										
Commune d'implantation			Aime-la-Plagne (73006)										
Lieu-dit			Commune déléguée de Montgirod										
Capacité nominal STEU en EH			500										
Nombre d'abonnés raccordés			205										
Nombre d'habitants raccordés			360										
Débit de référence journalier admissible en m3/jour			75										
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...											
		<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 23/09/2010											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Rivière							
		Nom du milieu récepteur				Isère							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		Et / ou				Rendement %					
DBO5		19		✗ et <input type="checkbox"/> ou				97.0 %					
DCO		108		✗ et <input type="checkbox"/> ou				90.2 %					
MEST		23		✗ et <input type="checkbox"/> ou				95.2 %					
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
NTK		13		✗ et <input type="checkbox"/> ou				87.7 %					
pH		7.0		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou									
NH4+		9		✗ et <input type="checkbox"/> ou				87.8 %					
Pt		8.8		✗ et <input type="checkbox"/> ou				45.0 %					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (oui/non)		Conformité du rejet en concentration et/ou rendement selon arrêté									
				DBO5		DCO		MES		NGL			
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/11/16		oui		25	96	97	93	25	4			5.1	68
09/11/17		oui		62	70.5	201	65.2	61	66.1			10	51
20/12/18		oui		34	92.5	142	91	36	95.7			5	71.2
11/12/19		oui		12	94	68	85.9	17	89.4			5.2	24.6
21/12/20		oui		4	98.3	110	85.8	21	93.2			6.2	36.1
24/11/21		oui		15	93.8	92	90.1	29	94			7.6	30.9
20/10/22		oui		19	94.9	128	90.3	25	94.4			8	42.9
06/10/23		oui		19	97.0	108	90.2	23	95.2			8.8	45

RPQS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF -2023

STEU N°2 : STEP GRANIER											
Code SANDRE de la station : 060973126001											
Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Filtres plantes macrophytes								
Date de mise en service			2009								
Commune d'implantation			Aime-la-Plagne (73006)								
Lieu-dit			Commune déléguée de Granier								
Capacité nominal STEU en EH			500								
Nombre d'abonnés raccordés			224								
Nombre d'habitants raccordés			394								
Débit de référence journalier admissible en m3/jour			75								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...								
			<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 16/08/2010								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Rivière					
			Nom du milieu récepteur			Isère					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		Et / ou				Rendement %			
DBO5		4.4		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				99.2 %			
DCO		53		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				95.4 %			
MES		< 8.0		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				>95.0 %			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		< 5.0		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				-			
pH		7.0		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				-			
NH4+		2		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				95.8 %			
Pt		8		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				57.9 %			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	Conformité du rejet en concentration et/ou rendement selon arrêté									
		DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/11/16	oui	19	89	178	69	96	52			7.7	9
09/11/17	oui	12	94	57	89	5.1	97.9			6.5	8.5
20/12/18	oui	-	-	120	75	22	95			4.4	18.3
11/12/19	oui	7	98.4	32	95.4	3	99.4			4.3	66.9
21/12/20	oui	7	99.3	70	93.4	7.3	99.5			3.9	-
24/11/21	oui	20	92	117	82.3	23	95.5			7	27.8
20/10/22	Oui	7	97.8	73	92.2	7.7	98.9			6.4	50.8
06/10/23	Oui	4.4	99.2	53	95.4	<8.0	>95			8	57.9

1.10-QUANTITES DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

BOUES PRODUITES ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 31 DECEMBRE	EXERCICE 2022 EN TMS	EXERCICE 2023 EN TMS
Station Centron	0	0
Station Granier	0	0
TOTAL DES BOUES PRODUITES	0	0

Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

BOUES EVACUEES ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 31 DECEMBRE	EXERCICE 2022 EN TMS	EXERCICE 2023 EN TMS
Station Centron	0	0
Station Granier	0	0
TOTAL DES BOUES PRODUITES	0	0

2-Tarifification de l'assainissement et recettes du service

2.1-MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'assainissement collectif comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc...).

Les tarifs applicables au 01/01/2022 sont les suivants :

- Frais d'accès au service : **0 €**
- Participation pour le Raccordement au réseau d'Assainissement (PRRA) : **0 €**
- Participation aux frais de branchement : **0 €**

TARIFS		AU 01/01/2023
Part de la collectivité		AIME - GRANIER - MONTGIROD
Part fixe (euros HT/an)		
Abonnement		93.26 €/an
Part proportionnelle (euros HT/m3)		
Consommation m3		1.1883 €/m3
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA		10.00 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		0.16 €/m3

TARIFS		AU 01/01/2024
Part de la collectivité		AIME - GRANIER - MONTGIROD
Part fixe (euros HT/an)		
Abonnement		93 €/an
Part proportionnelle (euros HT/m3)		
Consommation m3		1.20 €/m3
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA		10.00 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)		0.16 €/m3

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 20/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif pour 2022 et 2023
- **Délibération D2023-137 du 21/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024**

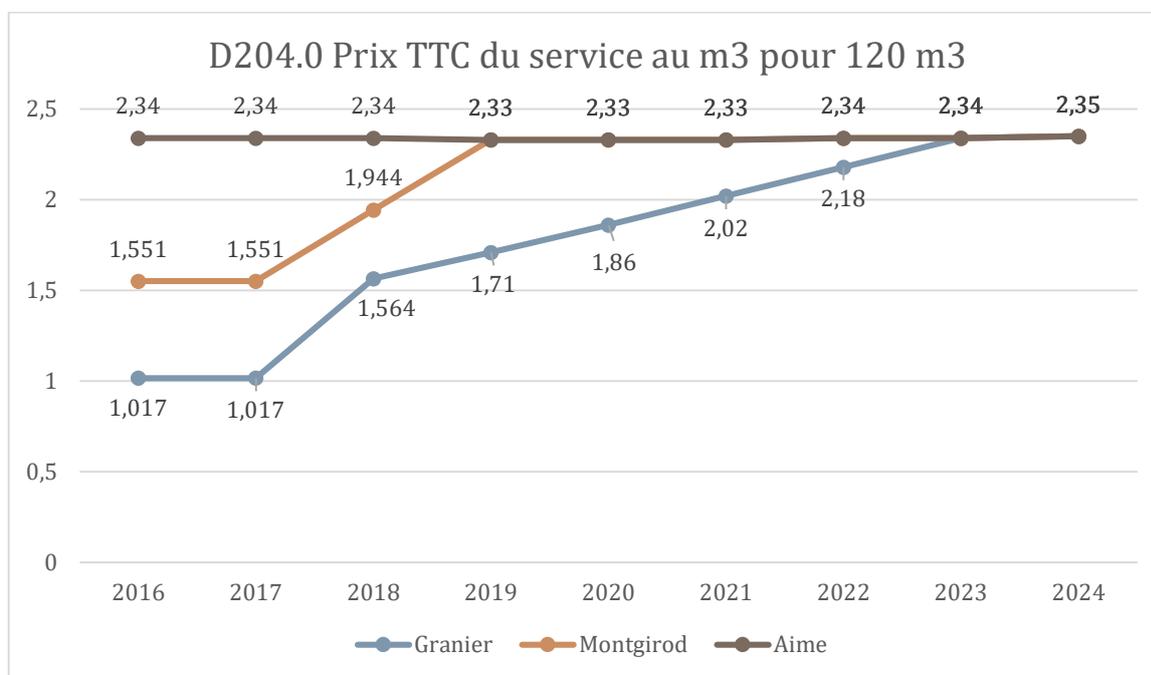
RPQS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF -2023

2.2-FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120m3/an) sont :

AIME-LA-PLAGNE:

FACTURE TYPE	AU 01/01/2023	AU 01/01/2024	VARIATION EN %
Part collectivité			
Part fixe annuelle	93.26 €	93.00 €	- 0.27 %
Montant HT de 120 m3	142.60 €	144.00 €	0.98 %
Taxes et redevances			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	19.20 €	19.20 €	+0.00 %
TVA	25.51 €	25.62 €	+0.43 %
TOTAL	280.57 €	281.82 €	+0.45 %
Prix TTC au m3	2.34€	2.35 €	+0.43 %



ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

RPQS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF -2023

La facturation est effectuée avec une fréquence **semestrielle. ou mensuelle (de mars à décembre)**.

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de **305 564 m3/an**.

Pour chaque élément de prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc...) sont les suivants :

- **Alignement progressif sur le tarif de la commune déléguée d'Aime de 2019 à 2023**
- **Arrondi des tarifs afin de faciliter la facturation**

RPQS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF -2023

2.3-RECETTES

Recettes de la collectivité :

type de recette	Exercice 2022	Exercice 2023	variation en %
Redevances eaux usées usage domestique et non domestique	634 982,73 €	678 084,89 €	6,79%
Recettes pour boues et effluents importés	0,00 €	0,00 €	-
Régularisation (+/-)	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL RECETTES DE FACTURATION	634 982,73 €	678 084,89 €	6,79%
Recettes de raccordement / Travaux	1 440,00 €	1 550,00 €	7,64%
Primes de l'Agence de l'Eau	1 804,38 €	1 993,12 €	10,46%
Contribution au titre des eaux pluviales	0,00 €	0,00 €	-
Contribution liées aux travaux	0,00 €	0,00 €	-
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	-
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL AUTRES RECETTES	3 244,38 €	3 543,12 €	9,21%
TOTAL DES RECETTES	638 227,11 €	681 628,01 €	6,80%

3-INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1-TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du zonage d'assainissement.

$$\text{Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **94.48 %** des **2 699** abonnés potentiels.

3.2-INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'articles D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis

RPQS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF -2023

	NOMBRE DE POINTS	VALEUR	POINTS POTENTIELS
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 – Existence d’un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d’orage, ...) et les points d’autosurveillance du réseau	Oui : 10 Non : 0	Oui	10
VP.251 – Existence et mise en œuvre d’une procédure de mise à jour au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellement de réseaux (en l’absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 Non : 0	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 – Existence d’un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l’ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous condition (1)	93 %	14
VP.254 – Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l’inventaire des réseaux			
VP.253 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l’inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres			
VP.255 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l’inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous condition (2)	79 %	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l’altimétrie	0 à 15 points sous condition (3)	58%	10
VP.257 – Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d’orage,...)	Oui : 10 Non : 0	Oui	10
VP.258 – Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l’absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 Non : 0	Non	
VP.259 – Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l’inventaire des réseaux (4)	Oui : 10 Non : 0	Non	
VP.260 – Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 Non : 0	Oui	10

RPQS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF -2023

VP.261 – Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'aucultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux sui en résultent	Oui : 10 Non : 0		0
VP.262 – Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant au moins 3 ans)	Oui : 10 Non : 0		0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120		71

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour annuelle ainsi qu'une connaissance minimum de 50% des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50% des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
- (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15
- (4) Non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour **l'année 2023 est 71**.

3.3-CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)

(réseau collectant une charge >2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2023, la régie des Eaux d'Aime affiche une conformité des effluents de 100 %.

3.4-CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité >2000 EH)

Cet indicateur – de valeur + (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, la régie des Eaux d'Aime n'est pas concernée par cet indicateur.

RPQS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF -2023

3.5-CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité >2000 EH)

Cet indicateur – de valeur + (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, la régie des Eaux d'Aime n'est pas concernée par cet indicateur.

3.6-TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

FILIERES MISES EN OEUVRE		TMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
TONNAGE TOTAL DE MATIERES SECHES EVACUEES CONFORMES		

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Pour l'exercice 2023, la régie des Eaux d'Aime n'est pas concernée par cet indicateur.

4-Financement des investissements

4.1-MONTANTS FINANCIERS

	EXERCICE 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	297 872.10 €
Montant des subventions en €	0.00 €
Montant des contributions du budget général en €	0.00 €

4.2-ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31/12/2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	EXERCICE 2023	
Encours de la dette au 31/12/23 (montant restant dû en €)	77 753.08 €	
Montant remboursé durant l'exercice	En capital	39 362.42 €
	En intérêts	4 679.35 €

4.3-AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de **134 086.91 €**.

4.4-PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL EN €
Séparatif Montgirod - Tranche 4	48 500 €
Réparations Eaux Usées Villaroland + Séparatif lot Cerisier	42 000 €
Séparatif secteur Granier (secteurs 2-3) - La Thuile (secteur 1)	154 900 €
Reprise armoire électrique PR Vilette	10 500 €
Mise à jour Schéma directeur d'assainissement et mise en place de point de mesure pour la recherche des eaux parasites	70 000€

4.5-PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

PROJETS A L'ETUDE	ANNEE PREVISIONNELLE DE REALISATION	MONTANT PREVISIONNEL EN €
Néant		

5-Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1-ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux liés au FSL)

Pour l'année 2023, le service n'a reçu aucune demande d'abandon et n'a versé aucune aide au FSL (Fond de Solidarité), faute de facture.

5.2-OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L1115-1-1 DU CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

BENEFICIAIRE	MONTANT EN €
Néant	

6-Tableau récapitulatif des indicateurs

		EXERCICE 2023
	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 493
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120m3 en 2023 : Aime - Granier - Montgirod	2.35 €
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94.48%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	71
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	-
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €